

2327W940

Naturalisations

(17 pieces)

A l'attention de M<sup>re</sup> l'Inspecteur

Il n'aurait sans doute été préférable que je ne  
fussent pas comminées de cette lettre et ramolles  
des obligations, et moi-même, de servir par  
graphie. Malheureusement, l'enveloppe a été re-  
digée au nom de l'Inspecteur et, par conséquent,  
d'accord avec vous, j'ai pu comminées de son  
contenu.

Je prie que je n'ai jamais promis aux  
intéressés un retour à l'Indochine. J'ai au con-  
traire insisté sur le caractère de non-départ de l'impôt.  
A cet égard, les vicieuses ne sont pas dérangées  
de rentrer dans le Vêt. non parce qu'elles l'ont plus  
de famille lo-bat, elles préfèrent rester près de leurs  
enfants. Toutefois, ce sont de la question sans  
doute...

par un rapport et m'a écrit. J'ai eu à répondre  
à propos de vos deux copies jointes.

13.12.57

~~Mo~~ 7

AB.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUREAU des RAPATRIÉS  
d'INDOCHINE

--:-

Palais de Chaillot (16ème)

N° 2392 BRI

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 12 DECEMBRE 1958

*J'ai répondu le 19-XII - à M. M...  
en lui envoyant par la poste le n° 7.505 du 7.12  
de Dir. SL à Gonthier.*

Cher Monsieur Faure,

Je vous adresse ci-joint copies de deux lettres de la famille Gonthier, demandant le rapatriement au Vietnam de Madame Bui Thi Tinh.

Ces correspondances font allusion à une lettre du Directeur de Sainte Livrade sans laquelle celui-ci aurait invité les personnes de nationalité vietnamienne à déposer une demande de retour.

Le problème du rapatriement en Indochine des Vietnamiens inadaptés en France a été effectivement évoqué en présence du Directeur de Sainte Livrade à l'occasion du dernier passage de celui-ci à Paris.

Le Bureau des Rapatriés d'Indochine souhaiterait pouvoir rapatrier ces Vietnamiennes et il a bien été demandé au Directeur de Sainte Livrade de faire connaître les noms des candidates éventuelles. Cette enquête est indispensable pour chiffrer le problème, mais il restera ensuite à obtenir l'accord du Contrôle Financier et à mettre au point la procédure. Nous sommes donc encore beaucoup trop éloignés du but pour pouvoir nous engager vis à vis des intéressés

Je tenais à vous entretenir de cette affaire qui m'a malheureusement échappé au cours de votre passage.

Vous serait-il possible de préciser la position du Service auprès de Monsieur BRETONNIERE ? Précisez bien qu'il ne s'agit encore que d'un vœu, d'un projet que nous aurons beaucoup de peine à réaliser

.../2

Il serait prématuré de faire naître, chez ces Vietnamiennes, des espoirs qui ne peuvent pas se réaliser avant longtemps, qui peut-être ne se réaliseront pas du tout. Il faut donc mener cette enquête avec beaucoup de prudence.

Par ailleurs, pour me permettre de répondre à la famille Gonthier, je souhaiterais avoir quelques précisions sur la teneur de la lettre adressée à cette famille par Monsieur Bretonnière. Pouvez-vous me donner ce renseignement ? Faisant entièrement confiance à votre diplomatie, j'ai préféré passer par votre intermédiaire.

2 P.J.

Amicalement.



Sissonne, le 3 Décembre 1958

Madame Bui-Thi-Tinh  
Camp des Thuillots - Logement N° 69

SISSONNE  
(Aisne)

à

Monsieur le MINISTRE  
Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine

COPIE

Monsieur,

Je suis née Bui Thi Tinh née en 1902 à Saigon, je suis de nationalité vietnamienne.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance la faveur de me faire retourner à Saigon.

Je vous serais bien reconnaissante, Monsieur le Ministre, de bien vouloir m'admettre dans une de vos listes de retourner à Saigon.

Dans l'espoir que Votre Grandeur voudra bien accueillir favorablement ma requête, je vous prie de croire à ma bien vive gratitude et d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments de profond respect.

Signé : Bui-Thi-Tinh

Sissonne; le 3 Décembre 1958

Madame GONTHIER née Nguyen Thi Char

Camp des Thuillots  
Logement N° 69

SISSONNE

(Aisne)

à

Monsieur le MINISTRE

C O P I E

Monsieur,

Je viens d'apprendre par la Lettre du Directeur du Centre des Rapatriés d'Indochine de Sainte Livrade que les personnes dont de nationalité Vietnamiennne désirent de retourner en Indochine ont été invitées à déposer un demande.

J'ai l'honneur de solliciter de votre grande bienveillance l'admission de ma mère nommée Bui-Thi-Tinh âgée de 66 ans. Elle est nationalité vietnamienne et ma mère elle ne peut pas supporter le froid. Je vous prie Monsieur le Minsitre de bien vouloir la faire retourner à Saigon, car nous sommes très malheureux et grâce à 40.000 Fcs que vous m'avez donnés j'ai acheté une poêle pour chauffer. Notre situation c'est très pénible.

Dansl'espoir qu'il vous plaira de me donner une réponse favorable,

Je suis avec profond respect, Monsieur le Minsitree

Signé : GONTHIER

Il faut 5 ans de résidence en France  
pour pouvoir déposer une demande d'option  
de nationalité française pour les enfants.

Le 16-2-60

3-16-60

N.B. - Les mères vietnamiennes ne peuvent donc faire cette  
demande qu'en juillet 1961.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 SERVICE DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE  
 CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

ENFANTS DE MÈRES DE NATIONALITÉ VIETNAMIENNE  
 nés à la maternité de l'Hôpital St Cyr à Villeneuve-s-Lot et  
 inscrits sur les registres de l'Etat-Civil de la Mairie de Villeneuve/Lot

Nom de la mère	Nom et prénoms de l'enfant	Date de naissance
Mme LE VAN NHAN née LE THI NGHIEM	NGHIEM Rosaline	16.11.56
	NGHIEM Myriam	18. 4.58
	NGHIEM Jeanne	20. 5.59
HOANG THI HAO	HOANG Jean Pierre	2. 1.60
NGUYEN THI TUAN	NGUYEN THI TUAN Lys Justine	13. 9.57
	NGUYEN THI TUAN Julienne	5. 1.59
NGUYEN THI QUY	NGUYEN Marie Christine	4.12.56
NGUYEN THI NHI	NGUYEN Marie Thérèse	11. 5.58
HANNOTEUX née PHAM THI THU	PHAM Julienne	19. 1.59

Ste-Livrade le 12 Février 1960

Le Gestionnaire du Centre

*M. Tursan*

M. TURSAN.



SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUX RAPATRIÉS

PARIS, le 28 mars 1962

4, rue Cambacérès (8ème)

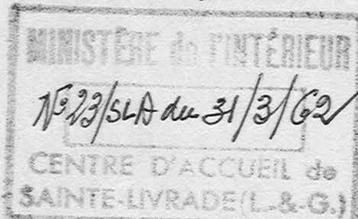
Direction de l'Administration  
Générale et de l'Accueil

-:-

Service des Français  
Rapatriés d'Indochine

-:-

N° 306 /SPRI.-



INTE

à M. le Gestionnaire du Centre d'Accueil de Ste-Livrade

-:-:-

O B J E T : Cartes nationales d'identité -

Il importe que les rapatriés âgés de plus de 18 ans hébergés dans les Centres d'Accueil et appelés à se déplacer par nécessité professionnelle ou pour convenances personnelles soient munis d'une carte nationale d'identité.

Je vous serais obligé d'intervenir avec insistance auprès de ceux qui ne l'ont pas encore pour qu'ils entreprennent les démarches en vue de se faire délivrer cette carte.

Il convient à cet effet d'informer les intéressés des facilités offertes par la loi N° 61-1408 du 22 décembre 1961 complétant et modifiant le Code de la nationalité française.

En application des dispositions de cette loi, dont vous trouverez le texte ci-joint, les personnes étrangères ou ne pouvant prouver leur qualité de Français, hébergées dans les centres, sauf quelques rares exceptions, réunissent les conditions requises pour acquérir la nationalité française.

.../...

Ceux qui ne détiennent aucune pièce officielle établissant leur qualité de Français et ne sont pas en mesure d'établir qu'ils sont Français par filiation depuis deux générations, mais qui jouissent de la possession d'état de français depuis plus de 10 ans, peuvent réclamer la nationalité française par déclaration souscrite devant le Juge d'Instance. Les épouses peuvent souscrire une déclaration analogue et les enfants mineurs sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif (art. 2 et 3 de la loi).

Les ressortissants et anciens ressortissants des territoires et Etats sur lesquels la France a exercé soit un protectorat, un mandat ou une tutelle peuvent être naturalisés sans condition de stage en adressant une requête à la Préfecture./.



*Le Chef de Service,*

*E. Watrin*

E. WATRIN

N A T U R A L I S A T I O N

Décret

♂ NGUYEN PH X TU (1886) 14.03.1978  
X ARZENAK Maria (1914) 16.03.1978  
NGUYEN THI NIEN (1899) 07.09.1978  
♂ TRAN THI CHUAT (1900) 10.10.1980  
♂ LE THI KHANH (1907) 24.12.1980  
♂ NGUYEN THI TINH (1897) 24.12.1980  
♂ NGUYEN THI TY (1887) 24.12.1980  
♂ SAO-SO Maria (1910) 24.12.1980  
♂ TA THI PHUNG (1895) 24.12.1980 R  
♂ HOANG THI TRINH (1928) 23.02.1981  
♂ NGUYEN THI HIEN (1911) 25.11.1981  
♂ INHIANE Marie (1926) 02.12.1981  
♂ NGUY-CHAU Suzan (1915) 13.09.1982  
♂ NGUYEN THI PHONG (1908) 04.11.1982  
♂ PHAM VAN TY (1907) 21.11.1984

PHAU THI MAU (1917)

1990

R E I N T E G R A T I O N

Décret

♂ HUA THI MUI (1918) 23.04.1981  
♂ NGUYEN THI HON (1929) 14.02.1983  
♂ NGUYEN THI VUONG (1924) 07.02.1986

CASSIM Ahmed

Naturalisations, demande :  
correspondance

1962 - 1963

10 août 1962

Madame l'Assistante Sociale  
de la Cité d'Accueil  
SAINTE-LIVRADE

à

Monsieur le Chef de Service  
des Naturalisations  
PREFECTURE-AGEN

Monsieur,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir  
m'envoyer un dossier de naturalisation pour

Mme NGUYEN THI TUAN et ses 4 enfants  
et  
Mme HOANG THI THO et son fils.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer,  
Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

F. DELSOL

23 août 1962

Madame DELSOL  
Assistante Sociale

à

Monsieur le Greffier  
du Tribunal de Justice  
VILLENEUVE/LOT

Monsieur le Greffier,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'indiquer quelles sont les pièces à fournir pour obtenir un certificat collectif de nationalité Française pour les membres de tout une famille.

Dans les cas présents, le père était français ; il est décédé et nous avons besoin de cette pièce pour la femme et les enfants.

Je vous remercie d'avance et je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations les meilleures.

F. DELSOL

3 octobre 1962

L'Assistante Sociale  
de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Chef de Service  
des Naturalisations  
1ere Division - 3 ème Bureau  
PREFECTURE - AGEN  
-----

Monsieur le Chef de Service,

Je me permets de vous rappeler que par lettre du  
10/8/62, je vous demandais de bien vouloir m'adresser deux  
dossiers de naturalisation.

Ces deux dossiers étant pour :

MME NGUYEN THI THUAN et ses 4 enfants  
et  
MME HOANG THI THO et son fils.

Je vous signale que je n'ai pas encore reçu ces dos-  
siers et qu'étant donné les délais de naturalisations, je pré-  
férais établir les pièces le plus vite possible dans l'in-  
térêt de ces deux familles.

Vous remerciant d'avance, je vous prie de croire,  
Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de mes salutations  
dévouées.

F. DELSOL

Bordeaux, le 25 Avril 1963

Monsieur DECONZANET Joseph

C.T.A.C. 331  
Caserne Xaintrailles  
BORDEAUX

à

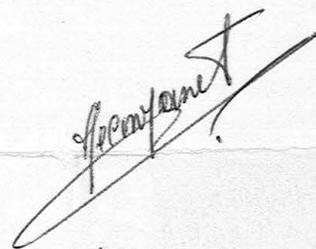
Mademoiselle L'Assistante sociale  
de STE. LIVRADE/ LOT.

(Lot & Gne)

Mademoiselle,

A la suite de la visite de mon fils TREN THIEU SON, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous occuper de sa naturalisation de Français, et de me transmettre le dossier le concernant, je m'occuperai du jugement.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.



SERVICE D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE ET FRANÇAIS MUSULMANS

CITÉ D'ACCUEIL  
DE SAINTE-LIVRADE  
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE SOCIAL

TÉLÉPHONE 20

Monsieur DECONZANET Joseph  
C.T.A.C. 331  
Caserne Xaintrailles  
BORDEAUX

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accusé réception  
de vos lettres du 25/4 et 3/5 1963.

Madame DELSOL est actuellement en  
congés de maternité et je ne suis pas au  
courant du dossier que vous me réclamez ;  
j'ai fait des recherches mais je ne trouve  
aucune trace ; cela est d'autant plus dif-  
ficile que je ne possède même plus votre  
dossier social.

Je regrette de ne pouvoir vous ren-  
seigner mais croyez, Monsieur, à l'assurance  
de mes salutations dévouées.

La Secrétaire :

Bordeaux, le 3 MAI 1963

Monsieur DECONZANET Joseph  
C.T.A.C. 331  
Caserne Xaintrailles  
BORDEAUX.

à

<sup>Madame</sup>  
~~Mademoiselle~~ l'assistante sociale  
de STE LIVRADE/ LOT.-

(Lot-et-Gne)

<sup>Madame</sup>  
~~Mademoiselle~~,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma lettre du 25 Avril 1963 restée sans réponse:

"A la suite de la visite de mon fils TREN THIEU SON, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous occuper de sa naturalisation de Français, et de me transmettre le dossier le concernant, je m'occuperai du jugement."

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.



Naturalisation française, demande :  
correspondance :

1969

30 MAI 1969.

SERVICE SOCIAL DE LA CAFI

47- SAINTE-LIVRADE

400 S.S.  
MTC/MR -

am

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES  
Archives Nationales - Section Outre-  
Mer 27, rue Oudinot

PARIS 7ème -

Monsieur,

Pouvez-vous nous faire parvenir l'acte de reconnaissance intégral de HOANG - VAN - RO par Jules SERRA le 2.2.1956 sous le n° 142 (acte de reconnaissance de SERRA Serge Roger). ?

Cet acte était extrait du registre des actes de naissances de la Délégation Générale de France au Sud Vietnam dont photocopie ci-jointe.

Espérant que vous pourrez nous adresser rapidement cet acte de reconnaissance,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

P.J . 1 Photocopie -

29 MAI 1969.

SERVICE SOCIAL  
Madame DE CACQUERAY  
Assistante Sociale de la CAFI

47 - SAINTE-LIVRADE

384 S.S.  
MTC/MR -

au

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES  
Archives Nationales - Section Outre-  
Mer  
27, rue Oudinot

PARIS 7ème

Messieurs,

Une de nos ressortissantes aurait besoin des pièces suivantes :

- 1 acte de naissance intégral de Melle CHAPUIS Gabrielle-Jeanne née le 6.1.1922 à Saïgon,
- et 1 acte de naissance intégral de Mr CHAPUIS Henri né en Septembre 1900 à Baria (Saïgon).

Nous vous adressons à cet effet un mandat-lettre de 5 F correspondant à 2,50 F par acte demandé ainsi qu'une enveloppe timbrée pour la réponse.

Espérant que vous pourrez nous faire parvenir ces actes rapidement,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

10 NOVEMBRE 1969.

Madame DE CACQUERAY  
Assistante Sociale de la CAFI

47 - SAINTE-LIVRADE

749 S.S.  
MTC/MR

à

Monsieur PHAM VAN CHI  
88 Av. du Général de Gaulle

94 - LE PERREUX

Monsieur,

Monsieur le Directeur m'a prié de vous répondre qu'en ce qui concerne la naturalisation des Vietnamiens résident en France il faut vous adresser au Greffe du Tribunal d'Instance de votre domicile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

M<sup>r</sup>. De Cacqueray.